

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Lannion
Canton de Perros Guirec
Commune de Saint Quay Perros

A R R E T E TEMPORAIRE

Portant réglementation de la circulation
sur une partie de la rue de Kertanguy
au lieu-dit Convent Bouret
le 26 mai 2024

Le Maire de Saint Quay Perros

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2211-1 et suivants relatifs aux pouvoirs généraux du Maire en matière de Police de circulation
- Le Code de la Route et notamment ses articles R.411-8, R.411-25 et R. 413-1
- Le Code de la voirie routière et notamment les articles L.113-2 et R.116-2
- L'instruction Ministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie et huitième partie
- L'inauguration d'une stèle en hommage aux résistants, lieu-dit Convent Bouret, le 26 mai 2024

CONSIDERANT que par mesure de sécurité, la circulation de tous types de véhicules sera règlementée, avec notamment la mise en place d'un empiètement de chaussée, et une limitation de vitesse, le 26 mai 2024 de 10H à 12H, au lieu-dit Convent Bouret, rue de Kertanguy

A R R E T E

Article 1 : La circulation des véhicules de toutes catégories sera règlementée au lieu-dit Convent Bouret, rue de Kertanguy, avec la mise en place d'un empiètement de chaussée et d'une limitation de vitesse, le 26 mai 2024.

Article 2 : Pendant toute la durée de l'inauguration, une partie de la chaussée sera occupée par des véhicules et des personnes assistant à la cérémonie

Article 3 : Une signalisation de type réglementaire, matérialisant l'empiètement de chaussée, et la limitation de vitesse sera mise en place par les services techniques de la commune de Saint-Quay-Perros, du 26 mai 2024

Article 4 : Le Maire de Saint Quay Perros et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros Guirec sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de cet arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros-Guirec
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Perros-Guirec
- les services techniques de Saint-Quay-Perros et Perros-Guirec

Fait et affiché en Mairie de Saint Quay Perros, le 23 mai 2024

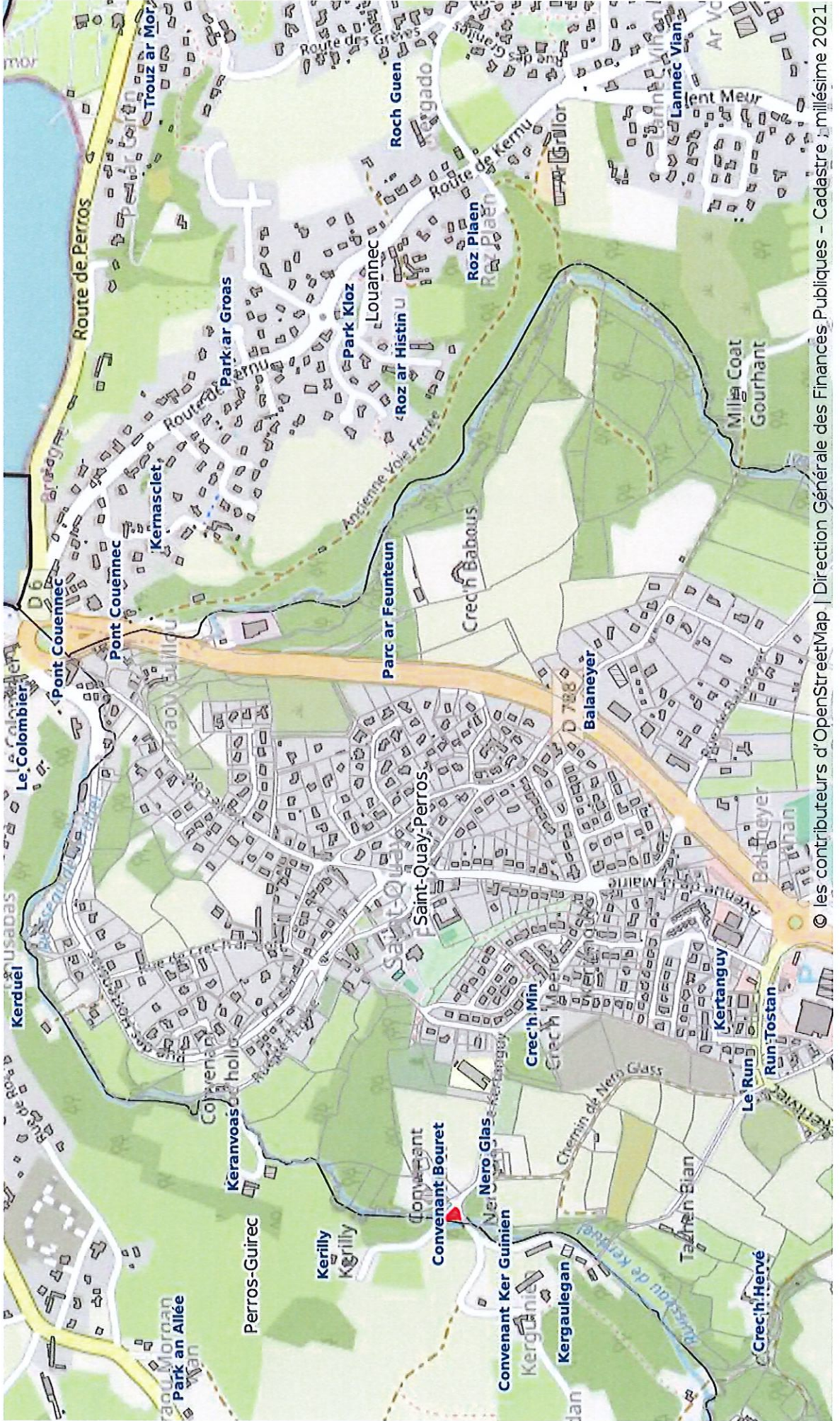
LE BOZEC Marcel
Adjoint aux Travaux

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 23 mai 2024





22700 SAINT-QUAY-PERROS
-Le centre à deux pas de la mer-



© les contributeurs d'OpenStreetMap | Direction Générale des Finances Publiques - Cadastre, millésime 2021